



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 15/04/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Equipement en panneaux photovoltaïques du parking du pôle d'échange multimodal situé à L'Escarène : demande de subventions à l'Etat et à la Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Délibération n° 24 04 16

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance

Considérant que la Communauté de Communes du Pays des Paillons a engagé, dès août 2021, une étude de faisabilité pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque, avec une autre à hauteur de 70% du montant total dans le cadre du Plan Solaire de la Région Provence - Alpes-Côte d'Azur,

Considérant que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. Elle est également destinée à soutenir la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux, inscrites dans un contrat, signés entre l'État et les groupements de communes.

Considérant que la réglementation fixe 6 familles d'opérations éligibles à un financement DSIL au titre des "Grandes priorités thématiques d'investissement" parmi lesquelles figure le développement des énergies renouvelables,

Considérant que le dispositif de soutien Régional SMART PV a pour vocation d'« Orienter les systèmes solaires photovoltaïques vers une demande énergétique locale maîtrisée et la gestion efficace du réseau électrique »,

Considérant que le dispositif SMART PV s'applique aux projets d'investissement dans la production d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque, qui se caractérisent par :

- une conception orientée vers la couverture « en temps réel » des besoins énergétiques locaux,
- une gestion efficace, voire intelligente, du système électrique, y compris le réseau électrique, visant l'évitement de la puissance injectée et la réduction de la puissance soutirée,
- une gestion maîtrisée de la demande d'électricité, couplée avec la production photovoltaïque locale.

Après avis favorable du Bureau des Maires en date du 09 avril 2024,

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Madame Monique GIRAUD-LAZZARI,
Vice-Présidente référente développement durable,
après en avoir délibéré,**

- **Confirme** l'engagement de la Communauté de Communes du Pays des Paillons dans le développement de l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque, en installant des panneaux photovoltaïques sur le parking du pôle d'échange multimodal situé à L'Escarène,

- **Sollicite** le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 28 % du coût total des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques ainsi que celui de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur à hauteur de 27 % au titre du dispositif Smart PV,

Coût de l'opération HT : 291 673 euros

- Subvention Etat (DSIL 28 %) : 81 668,44 euros
- Subvention Région (SMART PV 27 %) : 78 751,71 euros
- Autofinancement (45 %) : 131 252,85 euros

- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces consécutives nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo.

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. MAUREL



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

